Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-213502909-20260626-D_2026_41-DE

COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL
14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22
Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr
http://www.saintmalonsurmel.fr/

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2026

Date de convocation : 15 juin 2026
Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six juin, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Michel GUÉRIN, Maire.

Étaient présents : Mme Séverine THOMAS, Mme Laurette DEBRAND, M. Claude PAUTONNIER, adjoints
Et les conseillers suivants : M. Michel AUGET, Mme Nolwenn BORDIER, Mme Nathalie BOUGEARD, M. Ronan CRÉPIN, Mme Cynthia DENION, M. Vincent HUBY, M. Pascal ROUILLE, M. Sébastien VAUCLIN et Mme Lola VERA.

Excusés : M. Mickaël BUAN et Mme Colombe JOUIS-SHAFI.

Pouvoirs : Mickaël BUAN à Sébastien VAUCLIN et Colombe JOUIS-SHAFI à Claude PAUTONNIER.

Secrétaire de séance : Mme Cynthia DENION.

2026-41 – SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE (SDAHGV) 2026-2032

Madame Séverine THOMAS, 1ère adjointe, présente le projet du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) pour la période 2026-2032. Ce document résulte d'une démarche de concertation approfondie, menée conjointement par l'État et le Département, avec l'appui du Groupement d'Intérêt Public Accueil des Gens du Voyage 35.

Cette concertation, menée sur près de deux ans, a associé les EPCI, les communes, les associations représentatives des voyageurs, les élus ainsi que les nombreux partenaires institutionnels et associatifs du territoire.

Elle a permis d'élaborer 44 fiches actions thématiques et 18 fiches territoriales, une par EPCI d'Ille-et-Vilaine. Le schéma départemental devient ainsi un cadre de référence, fixant des objectifs à la fois qualitatifs et quantitatifs.

Les 18 EPCI du département et les communes concernées par le projet de schéma révisé sont invités à émettre un avis avant le 31 juillet 2026. Ces avis seront transmis à la commission consultative, qui se prononcera les 22 et 23 octobre 2026. Le schéma sera définitivement adopté lors de la session départementale, puis entériné par un arrêté préfectoral.

En réponse aux besoins identifiés en matière d'accueil, le projet de schéma prescrit et préconise des actions, détaillées ci-après. La fiche territoriale de Saint-Méen Montauban est annexée à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-213502909-20260626-D_2026_41-DE

Ainsi, il est inscrit au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2026-2032, les actions suivantes :

Aire d'accueil	• Maintien de l'aire dans le schéma révisé • Poursuivre la formation des gestionnaires (réunions départementales) • Réflexion à engager sur installation du wifi
Aire de petit passage	Pas de besoin recensé sur l'EPCI
Aire de grand passage/soupape	Pas de besoin recensé sur l'EPCI
Besoin de solution d'ancrage	• Confirmation de la présence de 2 ménages ancrés sur l'aire de Montauban-de-Bretagne. • Maintien dans le schéma de 2 terrains familiaux ou solutions d'habitat mixte. • Nécessité d'engager une recherche de fonciers possibles sur l'EPCI, puis de lancer un diagnostic social des familles concernées pour évaluer quelle solution d'habitat serait la plus adaptée (étude d'opportunité) • Intégration de la résidence mobile d'habitat permanent dans les 17 PLU
Terrains privés de gens du voyage	• Enjeu de réaliser une étude plus précise des terrains privés accueillants des résidences mobiles (conformes ou non aux règles d'urbanisme) pour ensuite définir des actions d'appui aux communes et d'information des familles. • Appuyer les maires dans l'analyse des situations possiblement régularisables • Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUI)
Développement social	• Animation du projet social par l'EPCI à renforcer pour mieux mobiliser le partenariat • Poursuivre l'organisation d'au moins une réunion annuelle de bilan de fonctionnement de l'aire et du projet social • Poursuivre le suivi du protocole de scolarisation • Développer des actions sur l'aire d'accueil (en lien avec les partenaires de droit commun et avec l'appui du centre social itinérant @GV connect
Gouvernance du schéma et du GIP AGV35	• Maintien de la participation de l'EPCI aux instances départementales de suivi du schéma (Commission, Copil, cotech) • Renforcer l'implication de l'EPCI au conseil d'Administration du GIP AGV35

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence en matière d'aménagement d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-213502909-20260626-D_2026_41-DE

Le Conseil municipal, statuant à l'unanimité,

- ÉMET un avis favorable sur les enjeux du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2026-2032, ci-après :
    - poursuivre l'entretien de l'aire d'accueil pour maintenir la capacité d'accueil des ménages de passage sur le territoire de l'EPCI.
    - recherche de foncier et créer deux Terrains Familiaux Locatifs (TFL) prescrits sur l'EPCI après réalisation du diagnostic social des familles demandeuses, identifiées sur l'aire de Montauban.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel GUÉRIN

